

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PONT-SAINT-PIERRE

-----  
**SEANCE DU 27 AVRIL 2026**  
-----

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept avril à vingt heures trente, le conseil municipal de Pont-Saint-Pierre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme LAVIGNE COURTEUX Valérie, Maire.

Date de convocation : le 17 avril 2026

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

**Nombre de conseillers présents : 14**

**Nombre de conseillers votants : 15**

Etaient présents : Mme AUBRIL Katie, Mr HEBERT Philippe, Adjoints ;

Mmes CHEDRU Kristell, GALLIENNE Véronique, VEZIER Lorna, DUHO Christelle, GOURIOU Laura ;  
Mrs CHEVALIER Romain, OULAL Abdelkader, LETERME Christophe, GODEFROY Marc, DURIEZ René, JOIGNANT Benjamin

Absent : Mr LEVACHER Philippe, Adjoint, qui donne pouvoir à Mme LAVIGNE COURTEUX Valérie

Secrétaire de séance : Mr DURIEZ René

## **1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE**

Mme le Maire rappelle les points évoqués lors du Conseil Municipal du 30 mars 2026.

**En l'absence d'observations, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

## **2) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DANS LES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES DE LA C.D.C.L.A.**

### **a) Les commissions**

Par délibération du conseil communautaire en date du 16 avril dernier, neuf commissions thématiques intercommunales ont été créées. Ces commissions sont chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises à l'initiative de l'un de ses membres ou des services.

Forces de propositions, elles représentent le premier stade d'étude d'un projet. Si un projet reçoit un accueil favorable, il est ensuite présenté en bureau puis en conseil communautaire.

Les commissions n'ont pas de pouvoir de décision, elles proposent des axes de travail et donnent des avis sur différents sujets.

Les commissions sont composées comme suit :

- Elles comprennent un nombre maximum de 30 membres ;
- Elles sont ouvertes aux conseillers municipaux comme la loi le permet ;
- Chaque commune dispose d'un seul représentant par commission, vice-président compris ;
- En cas d'empêchement, le membre d'une commission peut être remplacé par un conseiller municipal de la commune désigné par le Maire ;
- Elles sont présidées de droit par le président de la CDCLA.

1) Finances et affaires générales : Mme Véronique Gallienne est désignée à l'unanimité.

2) Attractivité (économie, dynamisation commerciale, culture, tourisme) : Mr Philippe Levacher est désigné à l'unanimité.

- 3) Seniors et santé : Mme Valérie Lavigne Courteux est désignée à l'unanimité.
- 4) Voirie et mobilité : Mr Philippe Hébert est désigné à l'unanimité.
- 5) Patrimoine bâti et coopération avec les communes : Mr Philippe Hébert est désigné à l'unanimité.
- 6) Urbanisme et environnement : Mme Katie Aubril est désignée à l'unanimité.
- 7) Cycle de l'eau : Mme Kristell Chedru est désignée à l'unanimité.
- 8) Politique associative et sportive : Mme Valérie Lavigne Courteux, réélue vice-présidente lors du Conseil Communautaire du 16 avril et représentante de fait de la commune.
- 9) Famille (parentalité, enfance, jeunesse) : Mme Christelle Duho est désignée à l'unanimité.

#### **b) La commission Intercommunale des Impôts Directs**

Une commission intercommunale des impôts directs (C.I.I.D.) doit être instituée dans chaque intercommunalité à fiscalité professionnelle unique.

Cette commission participe à la détermination des paramètres départementaux d'évaluation des valeurs locatives des locaux professionnels.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le Directeur Départemental des Finances Publiques dans un délai de deux mois à compter de l'installation du conseil communautaire. Cette désignation est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en double nombre, proposée par délibération de l'organe délibérant de l'intercommunalité.

Mmes Véronique Gallienne et Valérie Lavigne Courteux sont désignées à l'unanimité.

#### **c) Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

Par délibération en date du 22 septembre 2022, le conseil communautaire a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I.) et a arrêté les modalités de collaboration avec les communes.

Dans ce cadre, un binôme doit être désigné afin de représenter la commune durant l'élaboration du document. Ce binôme participera aux réunions d'informations et de concertation du PLUI. Il est également le garant du relais d'information au sein du conseil municipal.

Mrs Christophe Leterme et Duriez René sont désignés à l'unanimité.

### **3) QUAI BUS – SIGNATURE DES DEVIS**

Mr Philippe Hébert, Adjoint en charge de la voirie, rappelle que, près de la mairie, le bus scolaire s'arrête en double file : les collégiens et lycéens montent et descendent dans des conditions de sécurité insuffisantes. D'où le projet d'aménagement d'un quai bus au niveau de l'ancien bureau de poste.

Une étude a été faite avec le cabinet Merlin. La grande incertitude sur l'obtention de subventions n'a pas permis de concrétiser ce projet plus tôt.

Finalement, le Département apportera une aide de 25 232 € et la Région une aide de 22 865,76 €.

Le bureau d'études Soderef, maître d'œuvre de la Communauté de Communes Lyons-Andelle, a estimé le coût de la réalisation de ce quai bus à 32 446,65 € H.T. soit 38 935,98 € T.T.C.

Les travaux, réalisés par Eure T.P., auraient lieu cet été pour une durée de trois semaines.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer le devis.**

### **4) PLANS TOPOGRAPHIQUES POUR REFLEXIONS SUR DES TRAVAUX**

Mr Philippe Hébert, Adjoint à la voirie, informe le Conseil que, lors de la commission voirie, il est apparu la nécessité de réaliser des relevés topographiques, préalablement à des projets de travaux possibles dans les années à venir.

Le cabinet Agéose, qui fait partie du marché de travaux de la C.D.C.L.A., a fourni des devis.

- Parking de l'école : 900 € T.T.C.
- Enfouissement du réseau électrique de Milton Roy à l'ancien garage Renault : 968,86 € T.T.C.
- Parking de l'Ermitage : 702,73 € T.T.C.
- Parking du centre de secours : 948,01 € T.T.C.
- Trottoir rue des Hautes Rives : 1 158,95 € T.T.C.
- Trottoir rue de la Planquette : 778,76 € T.T.C.
- Trottoir rue de Fontaine-Guérard : 1 196,96 € T.T.C.
- Trottoir Chemin des Andelys : 1 843,28 T.T.C. Mais le relevé topographique déjà effectué par le S.I.E.G.E. 27 lors de l'enfouissement des réseaux pourrait être récupéré. Et la concertation préalable avec la commune de Douville serait indispensable.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la réalisation de 7 relevés topographiques par le cabinet Agéose pour un montant de 6 714,27 €.**

## **5) REGLEMENT COMMUNAL POUR L'ACTION SOCIALE**

Mr Abdelkader Oulal, délégué à l'action sociale, informe le Conseil que la commission s'est réunie le 7 avril afin de revoir le règlement de l'action sociale qui datait de 2010 lorsque le C.C.A.S. (*Centre Communal d'Action Sociale*) fonctionnait encore. Depuis 2023, le budget du C.C.A.S. est rattaché au budget communal.

Le règlement n'apparaît pas assez précis sur les critères sur lesquels se baser pour attribuer une aide, notamment des bons alimentaires.

Les échanges n'ont pas permis d'arriver à un accord sur ces modalités d'attribution.

L'adoption du règlement est reportée au prochain Conseil Municipal. La commission action sociale se réunira entre temps pour reprendre cette discussion.

## **6) REGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE 2026-2027**

Par rapport à l'an dernier, des précisions ont été apportées sur les exclusions pour comportement inadapté et l'envoi dématérialisé des factures sur le portail personnel [impot.gouv.fr](http://impot.gouv.fr) à compter de septembre 2026.

Le règlement comporte les nouveaux tarifs des repas. Il est par ailleurs précisé que le dispositif « cantine à 1 € » prendra fin au 31 décembre 2026 et qu'en cas de non-renouvellement par l'Etat, le tarif plein sera appliqué à toutes les familles au 1<sup>er</sup> janvier 2027.

**Le règlement du restaurant scolaire 2026 est adopté à l'unanimité du Conseil Municipal.**

## **7) TARIFS DU REPAS DU 8 MAI**

Le repas du 8 mai est organisé gratuitement pour les personnes de la commune ayant plus de 67 ans. Des conseillers municipaux et des bénévoles en assurent l'organisation et le service.

Les années passées, le tarif était de 30 € pour les personnes n'ayant pas 67 ans ou extérieures à Pont-Saint-Pierre. Pour les membres de la chorale, le tarif était de 15 euros.

Il est proposé de reconduire ces tarifs.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs de l'an passé pour le repas du 8 mai.**

## **8) FEU ARTIFICE DE LA SAINT-PIERRE**

Mme le Maire explique que, depuis de nombreuses années, la société « Le 8<sup>ème</sup> Art » tire le feu d'artifice de la Saint-Pierre, le dernier samedi du mois de juin. Il attire de nombreux pétriportains et habitants des communes voisines.

Pour cette année, 2 thèmes sont proposés :

- N°1 : « Feel Good » : extraits musicaux dynamiques et festifs
- N°2 : « Electro Vibes » : extraits musicaux électro.

**Le Conseil est majoritairement favorable au thème n°2.**

Le coût de la prestation est de 6 150 euros T.T.C., soit une augmentation de 150 €.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que la société « Le 8<sup>e</sup> Art » tire le feu d'artifice de la Saint-Pierre pour un coût de 6 150 €.**

## **9) CONVENTION AVEC LA SOCIETE « ALLO LA GUEPE »**

La société "Allo La Guèpe" propose une convention pour intervenir chez les particuliers, les terrains communaux et la voie publique quand un essaim est présent. Les essaims de bourdons et d'abeilles sont déplacés. Les nids de guêpes et de frelons asiatiques sont détruits. Cette société propose également des ateliers pédagogiques à destination des écoles. Le délai maximal d'intervention est de 48 heures. Le coût serait de 109 € par intervention.

Mr Duriez René rappelle que, pour la destruction des nids de frelons asiatiques, le conseil municipal précédent avait délibéré pour une aide de 50 € aux particuliers.

Mme le Maire précise qu'actuellement, pour les nids situés sur la voie publique, la commune fait appel à "Allo Maya".

**Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas que cette convention soit signée.**

## **10) A.D.M.R. – PROPOSITION D'ATELIERS POUR LES SENIORS**

L'A.D.M.R. (*Aide à Domicile en Milieu Rural*) propose différents ateliers à destination des personnes âgées de 60 ans et plus : alimentation, mémoire, sommeil, réveil musculaire... Il n'y a aucun coût pour la commune comme pour les particuliers. Seule la mise à disposition d'une salle est nécessaire.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le prêt gratuit d'une salle à l'A.D.M.R. pour l'organisation de ces ateliers.**

## **11) PARTICIPATION AUX JOURNEES NATIONALES DES ARTISTES**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'une visio sur l'organisation des journées nationales des artistes (le 2, le 3 et le 4 octobre 2026) avait lieu ce jeudi afin d'en expliquer le principe. Le but est de valoriser les artistes et les rencontres avec le public, leur permettre de vendre leurs œuvres.

Les artistes peuvent ouvrir leurs ateliers. Des salles, monuments, édifices peuvent être mis à leur disposition.

Le site permet la mise en relation entre, pour nous, la commune et un ou des artistes qui le souhaitent. Une rémunération de 300 € est souhaitée pour les artistes qui exposent leurs œuvres.

Il est nécessaire de prendre une assurance pour chaque œuvre exposée.

En cas de vente, c'est au profit exclusif des artistes.

En 2025, nationalement, il y a eu 1 420 évènements, 2 778 artistes et 434 structures engagées.

Le Conseil est partagé entre la volonté d'aider les artistes et le coût financier que cela impliquerait.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de poursuivre la réflexion.**

## **12) DECISION MODIFICATIVE**

### **Décision Modificative n°1**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que, lors du vote du budget, il n'avait pas été possible de voter les taux de contributions 2026, l'état 1259 n'ayant pas été reçu. Les taux des contributions 2026 ont été votés lors de la réunion de Conseil du 30 mars. Par conséquent, Mme le Maire informe les membres du Conseil qu'il est nécessaire d'adopter une décision modificative afin de mettre en adéquation les montants des contributions qui seront perçues en 2026 avec les montants qui ont été inscrits au budget primitif 2026.

Recettes : Chap 731 – art 73111 – impôts directs 2 605 €

Dépenses : Chap 011 – art 618 – Divers 2 605 euros

**Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la décision modificative n°1.**

## **13) COMMISSIONS, SYNDICATS, C.D.C.L.A.**

- C.D.C.L.A. (*Communauté de Communes Lyons-Andelle*) : Le premier Conseil Communautaire a été consacré à l'élection du président, de 11 vice-présidents et des membres du bureau. Mr Jean-Luc Romet a été réélu président de la C.D.C.L.A. Mme Valérie Lavigne-Courteux a été réélue vice-présidente en charge de la vie associative et sportive.
- S.I.D.E.A.L. (*Syndicat Intercommunal de l'Ensemble Aquatique et Ludique*) : Mr Guy Dupuis a été réélu président. Mmes Véronique Gallienne et Véronique Trotin, Mrs Julien Demazures et Cyril Coiffier ont été élus vice-présidents.
- S.I.E.M. (*Syndicat Intercommunal pour l'Ecole de Musique*) : Mr Frédéric Vieux (Romilly-Sur-Andelle) a été réélu président, Mme Kristell Chedru (Pont-Saint-Pierre) et Mr Nicolas Quenneville (Pitres) ont été élus vice-présidents.
- S.I.A.E.P.A.P. (*Syndicat Intercommunal pour l'Adduction d'Eau Potable de l'Andelle et des Plateaux*) : Mr André Vieillard a été élu président, Mrs Frédéric Herbin et Cédric Duval ont été élus vice-présidents.  
3 nouvelles communes ont intégré le syndicat. Il comprend 60 % de nouveaux délégués.
- S.I.E.G.E. 27 (*Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz de l'Eure*) : 585 membres – 496 votants. Mr Xavier HUBERT a été réélu président.

## **14) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Les prochains conseils municipaux auront lieu le lundi 1<sup>er</sup> juin et le lundi 29 juin à 20h30.
- Vendredi 8 mai : cérémonie au monument aux morts à 11h puis repas des aînés à 12h30.
- Samedi 16 mai : l'association Haugr, de la commune des Hogues, sera présente sur le marché en chansons.
- Samedi 30 mai : le SY.G.O.M. (*Syndicat de Gestion des Ordures Ménagères*) organise une réunion sur le compostage à la salle Calvo.

- Dimanche 31 mai : festival « Pierres en Lumières » - Un concert de clarinettes avec Clari'val aura lieu à l'église. Il serait souhaitable de trouver un autre intervenant en complément.
- Dimanche 7 juin : journée de la bicyclette - Il faudra des volontaires pour tenir le bureau de pointage à la Maison Pour Tous.
- Conférence des Maires au Département : réouverture de budgets pour aider au financement de projets, notamment en matière de sécurité (exemple, la vidéo protection) mais aussi des projets dans le cadre de « mon village, mon amour » (exemple, création ou rénovation de salles des fêtes). Des crédits sont aussi prévus dans le domaine de la santé et celui du développement rural.
- Une réunion du SY.M.A. (*Syndicat Mixte du bassin versant de l'Andelle*) est prévue le jeudi 30 avril concernant les axes de ruissellement de la Côte Jacques Anquetil.
- Une réunion de présentation des éléments du budget communal est prévue mercredi 6 mai à 20h30 pour les conseillers municipaux.

-----

En l'absence d'autres informations, la séance a été levée à 23h50.

Mme le Maire

Le secrétaire de séance

Les conseillers